# CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

**Séance du lundi 25 mars 2024 à 17 heures 30**

## Ordre du jour

## Séance publique

Communications.

### *Interpellations citoyennes*

[1] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2581214 (R)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par Mme LAYACHI Chérine.

Interpellation concernant le projet urbain de mobilité dans le Quartier Stalingrad.

---

[2] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2584244 (R)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par MM. Frederik DONCHE et Olivier COURTIN.

Interpellation concernant le projet "Droomboom" à Laeken : destruction totale et expansion massive de l'école (située rue Wittouck/rue Laneau), impact sur l'environnement du quartier et la qualité de vie des habitants.

---

### *Dossiers de M. le Bourgmestre*

[3] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2583077 (R)

Sécurité privée.- Hangar Open Air.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Hangar Open Air».

---

[4] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2583063 (R)

Sécurité privée.- Festival Balkan Trafik.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant «Festival Balkan Trafik».

---

[5] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2581751 (R)

Sécurité privée.- "Rave Rebels Open Air".

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant "Rave Rebels Open Air".

---

[6] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2583841 (R)

Asbl "Belgian Golden Gloves".- Subside : 3.500,00 EUR.

Octroyer un subside de 3.500,00 EUR à l'asbl "Belgian Golden Gloves", pour la cérémonie des "Gants d'or".- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

---

[7] **Secrétaire -** Direction juridique - - 2579234 (R)

SJ.- Règlement général de Police.- Modifications techniques.

Adopter les modifications techniques au Règlement général de Police de la Ville de Bruxelles et sa version consolidée tel que repris en annexe à l'arrêté.- Le Règlement entre en vigueur le 01/04/2024.

---

[8] **Secrétaire -** Régie autonome Bourse - - 2583982 (R)

Régie Communale Autonome "Bourse-Beurs".- Budget 2024.

Examen du budget de l'exercice 2024 et annexes :
- Rapport sur le budget de la RCA "Bourse-Beurs";
- Examen du budget 2024 de la RCA "Bourse-Beurs".

---

[9] **Budget & Finances -** Gestion de la comptabilité - - 2579702 (R)

Exercice 2024 - Budget.- Douzièmes provisoires volet II.

Ouverture de trois douzièmes provisoires pour la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 en application de l'article 14 de l'Arrêté Royal du 02/08/1990.

---

[10] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN - - 2580824 (R)

Ordonnance du 16/07/1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public.- Approbation de la sélection des projets dans le cadre du volet DTD/URE du programme triennal d'investissement 2022-2024.

Adopter la sélection par la Direction des Investissements de 4 projets dans le cadre du volet DTD/URE du programme triennal d'investissement 2022-2024 :
- Référence 004/2023/133993/16 - DTD/URE - Réfection et isolation des toitures de l'Athénée Buls-Catteau (enveloppe à accorder de 400.000,00 EUR);
- Référence 004/2023/134128/17 - DTD/URE - Isolation et végétalisation des toitures et pose de panneaux photovoltaïques à l'Institut Bischoffsheim (enveloppe à accorder de 400.000,00 EUR);
- Référence 004/2023/133978/18 - DTD/URE - Isolation des toitures et remplacement de la couverture de la Maison de repos et de soins Heysel (enveloppe à accorder de 400.000,00 EUR);
- Référence 004/2023/133981/19 - DTD/URE - Rénovation des châssis de l'école primaire des Magnolias (enveloppe à accorder de 400.000,00 EUR).

---

[11] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN - - 2582233 (R)

Financement de l'hôpital Saint-Pierre.- Caution solidaire pour la nécessité de crédits à court terme pour 2023-2024.- Convention entre la Ville et la banque BELFIUS.

1) Caution solidaire pour les besoins en emprunts court terme pour l'hôpital Saint-Pierre ressortissant de l'association IRIS pour 2023-2024 à concurrence d'un montant maximum de 10.000.000,00 EUR et jusqu'au 30/06/2024.- 2) Convention de cautionnement entre la Ville et la banque BELFIUS.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Hellings*

[12] **Achats & Facilities -** - Achats - 2575192 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 4 lots, ayant pour but, pendant 12 mois, la fourniture, le montage et le placement de mobilier extérieur écoresponsable (AFA/013220/DCH).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 12.537,18 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du lot 2 du marché, portant le montant du lot 2 à 27.537,18 EUR, TVA comprise.- A divers articles de codes économiques 74151 et 74451 des budgets extraordinaires de 2024 et 2025 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 14/03/2024 (décision n° 563) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[13] **Achats & Facilities -** - Achats - 2580499 (R)

Marché public de service à bordereau de prix, pendant 36 mois, ayant pour but la coordination de l'intégration d'oeuvres d'art de type 'street art' pour l'asbl Brufête (AFA/013365/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) ii, de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013365/LDR.- Dépense de 85.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Prendre pour information la décision n° 149 du Collège du 14/03/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[14] **Achats & Facilities - - Achats - 2580958 (R)**

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la remise en peinture, pendant 36 mois, de la piste d'athlétisme du Stade Roi Baudouin (AFA/013059/SEK).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013059/SEK.- Dépense de 39.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 76410/12506 des budgets ordinaires de 2024 à 2027 (pour le budget de 2024 : sous réserve l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour les budgets de 2025 à 2027 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 567 du Collège du 14/03/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[15] **Achats & Facilities - - Achats - 2572876 (R)**

Marché public mixte de services et en 2 lots ayant pour but le controle, l'entretien et la réparation, pendant 36 mois, des engins de gymnastique et équipements sportifs dans les établissements scolaires et infrastructures sportives (AFA/013310/HMO).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013310/HMO.- Dépense de 105.000,00 EUR, TVA de 21% comprise dont 85.000,00 EUR pour le lot 1 et 20.000,00 EUR pour le lot 2.- Articles 70008/12406 (85.000,00 EUR) et 76410/12406 (20.000,00 EUR) des budgets ordinaires de 2024 à 2027 (pour le budget 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour les budgets de 2025 à 2027 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 147 du Collège du 14/03/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[16] **Achats & Facilities - - Achats - 2570684 (R)**

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de gros électroménager à usage professionnel (AFA/013139/DCH).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 1.674,97 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du lot 2 du marché, portant le montant du lot 2 du marché à 21.674,97 EUR, TVA comprise.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2024 et 2025 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.-Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 14/03/2024 (décision n° 146) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[17] **Espaces publics et verts - Logistique - Parc automobile - 2580959 (R)**

Soutien logistique 2024.- Asbl "Les Jardins du 8ème jour" (1120 Bruxelles).

Mettre à disposition de l'asbl "Les Jardins du 8ème jour" deux minibus pour l'organisation d'un séjour à Malvoisin du 10 au 14/06/2024, aux conditions reprises dans l'arrêté.

---

[18] **Espaces publics et verts - Logistique - Parc automobile - 2582183 (R)**

Soutien logistique 2024.- Asbl "Corps Royal des Cadets de Marine Belgique" (1200 Bruxelles).

Mettre à disposition de l'asbl "Corps Royal des Cadets de Marine Belgique" deux minibus pour l'organisation d'un séjour aux Pays-Bas du 15 au 17/03/2024, aux conditions reprises dans l'arrêté.

---

[19] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - 2577932 (R)**

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marché public de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marché public de fourniture d'un marquage pour lignes de jeux au sol, en matériau thermoplastique, pour un terrain de basket extérieur, aux normes FIBA 28X15.- Estimation totale de 3.500,00 EUR, TVA comprise.- Article 10491/72160 du budget extraordinaire de 2024.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 158 du Collège du 14/03/2024 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[20] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Climat et Ville en transition **-** 2575205 (R)

Appel à projets Action Climat 2023.- Convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant le subside pour le projet "Renforcement du Plan Climat de la Ville de Bruxelles".

Convention entre la Ville et Bruxelles Environnement relative au subside reçu dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2023.

---

[21] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Climat et Ville en transition **-** 2579287 (R)

Réseau Energy Cities.- Paiement de la cotisation annuelle 2024.

Engagement de 2.500,00 EUR.- Cotisation annuelle au réseau Energy Cities.- Article 87906/33201 du budget ordinaire 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.- Trésorerie.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Hariche*

[22] **Instruction publique -** Secrétariat central et Administration générale IPO **- -** 2572868 (R)

Promotion sociale.- Conventions de formations (P-EPS 21844 et 21845) et avenants.- Régularisation.

1) Convention 21844, entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'école de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda et le CPAS de Saint-Gilles, relative à l'organisation d'une formation en «Collaboration EPS - CPAS : Expérimentation d'APP» du 28/08/2023 au 31/12/2023.- 2) Avenant à la convention 21844 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'école de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda et le CPAS de Saint-Gilles, relative à l'organisation d'une formation en «Collaboration EPS - CPAS : Expérimentation d'APP» du 28/08/2023 au 31/12/2023.- 3) Convention 21845 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'école de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda et le CPAS de Schaerbeek, relative à l'organisation d'une formation en « Collaboration EPS - CPAS : Expérimentation d'APP » du 28/08/2023 au 31/12/2023.- 4) Avenant à la convention 21845 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'école de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda et le CPAS de Schaerbeek, relative à l'organisation d'une formation en «Collaboration EPS - CPAS : Expérimentation d'APP» du 28/08/2023 au 31/12/2023.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Dhondt*

[23] **Espaces publics et verts - -** Études - Permis **-** 2574034 (R)

02/24 - Aménagements tram 10.- Règlement complémentaire de Police.

Modifications relatives aux voiries dans le présent arrêté aux articles 1B, 1D, 2B, 8A, 10, 12, 14A, 15, 16, 18,19, 20, 23 et 30A du Règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

---

[24] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **- -** 2578162 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-06.

Marchés publics de faible montant portant les numéros 24-0500-072 et 24-0500-075.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 5.099,52 EUR (TVA comprise).- Article 42105/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° AEK05-7-2012.- Emprunt.- Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 346 du Collège du 14/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Maingain*

[25] **Secrétaire -** Stratégie & Transformation digitale **-** **-** 2582401 (R)
Nouveaux développements et nouvelles acquisitions en matière informatique en 2024.

1) Principe de confier à l'asbl i-CITY, en application du contrat de gestion couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2025 et adopté par le Conseil communal du 25/05/2020, qui détermine les droits et obligations réciproques des Parties dans le cadre de la réalisation des missions et tâches confiées par la Ville à i-CITY, la réalisation de la passation des marchés publics dans le respect de la réglementation des marchés publics.
2) Principe que les marchés publics non échus attribués par l'asbl GIAL/i-CITY lors d'exercices budgétaires antérieurs à 2024 restent effectifs.
3) Principe que les marchés publics à conclure par l'asbl i-CITY au cours de l'exercice budgétaire 2024 resteront effectifs pour de prochains exercices budgétaires (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets extraordinaires desdites années et de l'adoption par le Conseil communal et l'approbation par l'autorité de tutelle desdits budgets et modifications budgétaires).
4) Principe que la notification au Collège des marchés utilisés par l'asbl i-CITY aura lieu au moment des engagements budgétaires.
5) Prendre pour information qu'avec le déménagement vers Brucity, différents projets dans les programmes des modules fonctionnels 2, 4, 5 et 6 ont été livrés et que les budgets engagés en 2021 et 2022 étaient suffisants pour poursuivre et finaliser ces programmes en 2023 et 2024.
6) Principe de poursuivre la mise en place des premiers modules fonctionnels.- Le coût est estimé à 3.172.000,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
7) Principe de poursuivre la mise en place du troisième groupe de modules fonctionnels.- Le coût est estimé à 1.080.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
8) Principe de poursuivre la mise en place des projets transversaux 1.- Le coût est estimé à 5.267.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
9) Principe de poursuivre la mise en place des projets transversaux 2.- Le coût est estimé à 1.235.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
10) Principe poursuivre la mise en place des projets transversaux 3.- Le coût est estimé à 3.066.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
11) Principe de poursuivre la mise en place des projets transversaux 4.- Le coût est estimé à 4.706.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
12) Principe de poursuivre la mise en place des projets transversaux 5.- Le coût est estimé à 944.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
13) Principe de poursuivre le programme dédié à l'Instruction Publique.- Le coût est estimé à 2.951.000,00 EUR TVA comprise et sera imputé à l'article 13901/74760 «Plans et études en cours de réalisation» du budget extraordinaire de 2024.
14) Principe de l'acquisition d'ordinateurs de type PC, laptops, MAC.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 1.709.385,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
15) Principe de l'acquisition de tablettes et leurs accessoires.- La dépense liée à ces acquisitions est estimée à 301.870,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
16) Principe de l'acquisition d'imprimantes, scanners et plotters et licences liées.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 198.320,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
17) Principe de l'acquisition de smartphones et GSM.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 50.980,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
18) Principe de l'acquisition de tableaux blancs interactifs (TBI), TV interactives (TVI), écrans de visioconférences, projecteurs multimédias et leurs accessoires.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 632.020,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
19) Principe de l'acquisition de matériel de type RFID.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 216.490,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
20) Principe de l'acquisition de bornes de paiement.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 30.000,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
21) Principe de l'acquisition de matériel biométrique et accessoires.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 194.810,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
22) Principe de l'acquisition de bennes et valises informatisées.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 47.830,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
23) Principe de l'acquisition de petit matériel et matériel informatique spécifique.- La dépense liée à ces acquisitions est estimée à 250.295,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel informatique» du budget extraordinaire de 2024.
24) Principe de l'acquisition de matériel 3D et réalité virtuelle.- La dépense liée à cette acquisition est estimée à 15.000,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/74253 «Achats de matériel

informatique» du budget extraordinaire de 2024.
25) Principe de l'installation de câblages et accès Wi-Fi.- La dépense liée à ces installations est estimée à 2.112.000,00 EUR TVA comprise et sera imputée à l'article 13901/72460 «Equipement et maintenance en cours d'exécution des bâtiments» du budget extraordinaire de 2024.
26) Le financement des dépenses par le recours à l'emprunt.

---

[26] **Secrétaire -** Stratégie & Transformation digitale **-** - 2583313 (R)

Projet H2020 "RESPONSE".- Avenant n° 3 à la convention de subvention.

Adopter l'avenant n° 3 à la convention de subvention du projet "RESPONSE".

---

[27] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public **-** Commerce **-** 2581068 (R)

Subside 2024.- Asbl «Womenpreneur» : 42.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 42.000,00 EUR à l'asbl «Womenpreneur» pour l'organisation de "Womenpreneur Market", "Womenpreneur Market Awards" et "Womenpreneur from Brussels".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

---

[28] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public **-** Commerce **-** 2580033 (R)

Subside 2024.- Asbl "Techity" : 25.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 25.000,00 EUR à l'asbl "Techity" pour l'organisation "Skill Up To Up".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Jellab*

[29] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-** - 2580662 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-12.

Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-099.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 5.378,45 EUR (TVA comprise).- Article 87605/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° KL05-492-2009.- Emprunt.- Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 406 du Collège du 14/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[30] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-** - 2578613 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-07.

Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-073.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 4.888,45 EUR (TVA comprise).- Article 87605/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° KL05-492-2009.- Emprunt.- Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 400 du Collège du 14/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[31] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-** - 2581454 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-016.

Marché public de faible montant portant le numéro 24-0500-105.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 2.380,54 EUR (TVA comprise).- Article 87605/745/53 du budget extraordinaire de 2024.- Projet d'investissement n° KL05-492-2009.- Emprunt.- Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 409 du Collège du 14/03/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren*

[32] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Relations publiques - 2580838 (R)

Subsides de fonctionnement et spécifique à plusieurs associations.- Engagement global : 8.795,00 EUR.

Octroyer des subsides pour un montant total de 8.795,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
1) 3.000,00 EUR à l'asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken" (PICOL) pour son projet "Fête de la soupe";
2) 1.245,00 EUR au "Comité Habitant Rue Luther" pour permettre au comité de renforcer la cohésion sociale dans le quartier de la rue Luther;
3) 1.550,00 EUR à l'asbl "Entr'Aide des Marolles" pour son projet "Fête des voisins quartier Tanneurs";
4) 3.000,00 EUR à l'asbl "Quartier Saint-Jacques" pour permettre à l'association de mener à bien ses missions de renforcement des liens sociaux (fête des voisins, réunions de quartiers…) et d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier.
Article 10491/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

---

[33] **Développement urbain -** Rénovation urbaine - - 2556165 (R)

Contrat d'Ilot Querelle.- Ajout de nouveaux membres à la liste de commission de quartier.

Adopter l'ajout de nouveaux membres à la liste de commission de quartier en qualité d'habitants du quartier,
à savoir :
- Mme ABID Fatima;
- M. BRAHIMI Hocine;
- Mme NACIRI Samira.

---

[34] **Développement urbain -** Rénovation urbaine - - 2578289 (R)

Contrat de Quartier Durable Versailles.- Opération 3.1 «Made in Versailles».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Subside nominatif projet «Rêverie».

Subside nominatif de 2.500,00 EUR pour l'avance de 50% du subside accordé à M. Anas SALBAOUI dans le cadre de son projet «Rêverie».- Article 93022/33101 du budget ordinaire 2024.- Financement par le subside régional du contrat de quartier.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele*

[35] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - 2583351 (R)

Subside Egalité des chances.- Projets.- Asbl "Roots Events" : 2.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 2.000,00 EUR à l'asbl "Roots Events" (866.236.229) pour les actions entreprises dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances.- Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024.

---

[36] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - 2583255 (R)

Convention salle de la Madeleine.

Convention entre la Ville de Bruxelles et Brussels expo pour la location de la salle de la Madeleine.

---

[37] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - 2580013 (R)

EC/2024/HANDICAP.- Semaine des handicaps.

Octroi d'un subside de 647,00 EUR à l'asbl "Laroukhyne" (845.519.009) pour les actions entreprises dans le cadre de la Semaine des handicaps.- Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

---

[38] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - 2582596 (R)

Convention de partenariat dans le cadre de la diffusion de la formation de témoins actif·ves.

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et les structures partenaires dans le cadre de la diffusion de la formation de témoins actif·ves pour lutter contre le harcèlement sexiste en espace public.

---

[39] **Régie foncière & Affaires économiques -** Opérations immobilières - - 2581963 (R)

Conventions d'occupation à titre précaire.- Modèles-types.

Adopter les deux modèles-types de conventions d'occupation à titre précaire.

---

[40] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2578320 (R)

Dossier n° OPP/2024/037.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement d'une centrale incendie et 32 détecteurs à l'école fondamentale de l'Héliport, rue Simons 12 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.897,79 EUR HTVA soit 3.071,66 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier : 220772.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 473 du Collège du 14/03/2024, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Maes*

[41] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Beaux-Arts **-** 2578151 (R)

Culture.- "Lokaal Cultuurbeleidsplan".- "Stadsmakers 2024".- Montant total : 54.500,00 EUR.

Octroi de subsides spécifiques pour un montant total de 54.500,00 EUR aux associations suivantes, réparti comme suit et sous réserve de l'approbation du budget ordinaire 2024 par l'autorité de tutelle:
* à l'article 77210/33101 du budget ordinaire 2024 :
1) 2.500,00 EUR au particulier M. Mozol FRANKEN pour le projet «Palace»;
2) 2.000,00 EUR au particulier Mme Merve ERYORUK pour le projet «Bookaland»;
3) 2.500,00 EUR au particulier M. Sebastien SCHAEVERS pour le projet «Rolluiken op»;
4) 2.000,00 EUR au particulier M. Wim VAN DEN BRULLE pour le projet «Ligne-Al Ham»;
5) 2.000,00 EUR au particulier Mme Marianne VERWILGHEN pour le projet «Lavafest»;
6) 2.000,00 EUR au particulier Mme Anne DRABS pour le projet «Taalkriebels»;
* à l'article 77210/32101 du budget ordinaire 2024 :
7) 2.500,00 EUR à l'association "Fermentings" pour le projet «Woltje» (n° d'entreprise 677.802.346);
* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
8) 2.500,00 EUR à l'asbl "Cad de Boei" pour le projet «binnen zonder kloppen» (n° d'entreprise 443.258.920);
9) 2.500,00 EUR à l'asbl "Action pour la Réinsertion et l'Accompagnement des Personnes - A.R.D.A.P.S." pour le projet «trouwrituelen gemixt» (n° d'entreprise 873.069.383);
10) 2.500,00 EUR à l'asbl "Vriendenkring ADO Icarus Neder-over-Heembeek" pour le projet «Buurtkar» (n° d'entreprise 664.977.560);
11) 2.500,00 EUR à l'asbl "ADL Dienstverlenende Organisatie Icarus" pour le projet «Marly's Memories» (n° d'entreprise 443.468.459);
12) 3.500,00 EUR à l'asbl "Brukselbinnenstebuiten" pour le projet «BBB Border Buda» (n° d'entreprise 421.743.825);
13) 3.000,00 EUR à l'asbl "Common Connection" pour le projet «Via Buda - CC» (n° d'entreprise 689.533.903);
14) 3.000,00 EUR à l'asbl "GC De Linde" pour le projet «De Buren van Buda» (n° d'entreprise 448.170.682);
15) 2.500,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour le projet «Border Buda Brufeest» (n° d'entreprise 443.265.452);
16) 1.500,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour le projet «Bewogen - Brufeest» (n° d'entreprise 443.265.452);
17) 3.500,00 EUR à l'asbl "Parckfarm T&T" pour le projet «Parckgeluiden Parckfarm» (n° d'entreprise 550.642.769);
18) 2.000,00 EUR à l'association de fait "Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs" pour le projet "Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs";
19) 3.000,00 EUR à l'asbl "Zvinofamba" pour le projet «Zvinofamba» (n° d'entreprise 867.508.909);
20) 2.500,00 EUR à l'asbl "De Bron" pour le projet «Zinnode» (n° d'entreprise 408.653.377);
21) 2.500,00 EUR à l'asbl "MET-X" pour le projet «Urbanistics» (n° d'entreprise 422.914.852);
22) 2.500,00 EUR à l'asbl "The Food Bridge" pour le projet «Spiegelende reflecties» (n° d'entreprise 554.921.162).

---

[42] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Beaux-Arts **-** 2578187 (R)

Culture 2024.- Subsides de fonctionnement à 15 associations culturelles néerlandophones.- Montant total : 407.500,00 EUR.

Octroyer, sous réserve de l'approbation du budget ordinaire 2024 par l'autorité de tutelle, des subsides de fonctionnement pour un montant total de 407.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
- 21.000,00 EUR à l'asbl "Passa Porta NL";
- 15.000,00 EUR à l'asbl "MET-X";
- 60.000,00 EUR à l'asbl "Kaaitheater";
- 7.500,00 EUR à l'asbl "Jeugd en Muziek Brussel";
- 15.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum Nohva";
- 22.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum Nekkersdal";
- 22.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum De Markten";
- 15.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum De Linde";
- 7.500,00 EUR à l'asbl "Filemon";
- 60.000,00 EUR à l'asbl "Bronks Jeugdtheater Brussel";
- 60.000,00 EUR à l'asbl "Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg";
- 30.000,00 EUR à l'asbl "Ancienne Belgique";
- 50.000,00 EUR à l'asbl "Globe Aroma";
- 15.000,00 EUR à l'asbl "Zonder Handen";
- 7.500,00 EUR à l'asbl "Debateville".

Article 77210/33202 du budget ordinaire 2024.

---

[43] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Expertises **-** 2583408 (R)

Désaffectation de la parcelle sise avenue des Arts n° 19, cadastrée Bruxelles 5ème division section E, n° 39/02B.

Désaffecter la parcelle sise avenue des Arts n° 19 à 1000 Bruxelles, cadastrée 5ème division section E, n° 39/02B et charger le Département de la Régie Foncière et Affaires économiques du suivi de la procédure de cession onéreux de ce bien à la Région de Bruxelles.

---

[44] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Topographie **-** 2579062 (R)

24 Direction Planification Stratégique et Opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Plan de modification d'alignement n° 7297 - rue des Chartreux 45-57-65 et 66-68 / rue du Boulet 2.- Échange de parcelles.- Adoption provisoire.

1) Adoption provisoire du plan d'alignement n° 7297.- 2) Approuver provisoirement l'échange de terrain.- 3) Charger le Collège des Bourgmestre et Échevins des formalités légales.

---

## *Questions*

[45] **Secrétaire - -** Assemblées & Gouvernance **-** 2581085 (R)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant la problématique de l'organisation Samidoun et le soutien accordé par la Ville.

---

[46] **Secrétaire - -** Assemblées & Gouvernance **-** 2580225 (R)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant la police de proximité de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.

---